



REGLEMENT DU JEU CONCOURS

« CATALOGUE EVOLUTION 2021 »

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

COOPERATIVE EVOLUTION est une société rattachée au Groupe coopératif agricole EVOLUTION, acteur majeur de la génétique animale, notamment bovine. A ce titre, COOPERATIVE EVOLUTION est quotidiennement au contact d'éleveurs, adhérents/clients avec lesquels elle est ainsi en relation contractuelle.

COOPERATIVE EVOLUTION réitère l'organisation de son jeu-concours intitulé « **JEU CONCOURS CATALOGUE EVOLUTION 2021** » (ci-après dénommé « **le Jeu** »). A cet égard, les modalités d'organisation sont décrites dans le présent règlement (ci-après dénommé « **le Règlement** »).

LES CONDITIONS ET MODALITES DU REGLEMENT SONT LES SUIVANTES :

ARTICLE 1. SOCIETE ORGANISATRICE DU JEU CONCOURS

La société :

COOPERATIVE EVOLUTION, Société coopérative agricole, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES (Ille-et-Vilaine) sous le numéro 305 321 929 et dont le siège social est situé RUE ERIC TABARLY – CS 80038, 35538 NOYAL SUR VILAINE CEDEX (ci-après dénommée « **EVOLUTION** » ou « **la Société Organisatrice** »),

organise un jeu concours **du 1^{ER} novembre 2020 au 31 janvier 2021** intitulé « **JEU CONCOURS CATALOGUE EVOLUTION 2021** » (ci-après dénommé « **le Jeu** »).

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne respectant toutes les conditions suivantes (ci-après dénommée indistinctement « **le Participant** » ou « **les Participants** ») :

- i. Etre adhérent et/ou client d'EVOLUTION ou de l'un de ses partenaires (AURIVA-ELEVAGE, GENIATEST, ELITEST, U.A.L.C., CHAROLAIS UNIVERS),
- ii. Le Participant, ou le représentant de la personne morale Participante, doit être âgé d'au moins 18 ans.

ARTICLE 3. MODALITES D'INSCRIPTION

La participation au Jeu est gratuite.

Pour participer au Jeu, le Participant doit remplir le questionnaire publié sur le site Internet www.evolution-xy.fr (ci-après dénommé « le Site »). Ce bulletin comporte notamment les informations suivantes concernant le Participant et l'élevage du Participant :

- Mentions :
 - obligatoires : nom et prénom, adresse e-mail, numéro d'élevage (i.e. n° EDE), numéro de téléphone (fixe ou portable) ;
 - facultatives : raison sociale, adresse (rue et numéro, code postal, commune).

Pour finaliser et valider sa participation, le Participant doit cocher la case « **J'ai lu et j'accepte l'intégralité du règlement du jeu** » prévue sur le questionnaire, après en avoir pris intégralement connaissance.

La participation au Jeu n'est effective qu'à compter du moment où l'ensemble des conditions ci-dessus sont satisfaites. Les Participants peuvent envoyer leur candidature jusqu'au 31 janvier 2021 à 18 heures – heure française. Au-delà de cette date, plus aucune participation ne sera enregistrée par EVOLUTION.

Les Participants autorisent toute vérification, par EVOLUTION, concernant leur identité et leur domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le respect de l'article 9 du Code civil et des Articles 8 et 9 du Règlement.

Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte ou inexacte entraînera l'élimination/la disqualification du Participant.

ARTICLE 4. CRITERES DE SELECTION

La sélection des lauréats est prévue entre le 1^{er} février 2021 et le 30 avril 2021 par un jury composé des responsables EVOLUTION.

Le jury aura pour objectif de valider les réponses du questionnaire suivant :

- 1. Quelle est la vision d'EVOLUTION ?**
 - En 2025, notre groupe coopératif est le partenaire de performance durable des éleveurs. Nous sommes un acteur majeur, global et structurant de la génétique et des services en amont de l'élevage.
 - L'année prochaine, EVOLUTION sera le leader sur le marché des minéraux.
 - Devenir un acteur majeur, global et structurant de la génétique porcine.
- 2. Quelle est la force de l'offre Horizon d'EVOLUTION ?**
 - Une offre unique et un tarif unique pour les tous les adhérents de la coopérative.
 - Elle propose des tarifs différents pour chaque éleveur.
 - Elle est disponible dans 3 régions.
- 3. Quelles sont les 3 piliers d'une repro maîtrisée ?**
 - Intervalle – vêlage-vêlage + âge au premier vêlage + taux de renouvellement.
 - Les chaleurs – la conception – la gestation.
 - La formation – le calendrier repro – la surveillance.
- 4. Je peux trouver mon bilan repro personnalisé et actualisé tous les mois sur :**
 - Le site internet evolution-xy.fr
 - <https://monespace.evolution-xy.fr>
 - Par courrier

5. Combien peut me rapporter en moyenne* une stratégie de renouvellement optimisée ?

- + 150 €/vache/an
- + 3 € / vache / an
- + 72 € / vache / an

* Exemple basé sur des élevages de référence et de l'étude de 15 000 plans d'accouplements XP Lait.

6. Quels sont les services exclusifs inclus dans le Génotypage XPerf EVOLUTION ?

- Les gènes d'intérêt – le profil génétique des animaux en 1 seul coup d'oeil – les index spécifiques – l'identification des anomalies génétiques.
- Les index de production – les index morphologiques – les index fonctionnels.
- Aucun

7. Mon Bilan Génétique disponible et réactualisé à chaque indexation sur mon espace adhérent coûte :

- 6 € / mois
- Offert
- 120 € / an

8. Combien d'innovation génétique EVOLUTION a-t-elle déployé en 2020 ?

- 0
- 3
- 5

9. Comment s'appelle le nouveau schéma croisement viande EVOLUTION ?

- Évocroisement
- Beef Sélection
- Viande au top

10. Dans quelles conditions l'intervention pourra-t-elle être refusée dans un élevage ?

- L'éleveur est présent et l'animal à inséminer n'est pas bloqué.
- L'éleveur est absent et des animaux autour de l'animal à inséminer correctement bloqué, ne sont eux pas bloqués.
- Les animaux à inséminer ne sont pas bloqués.

11. EVOLUTION propose une formation à l'insémination pour l'éleveur individualisée ?

- Oui
- Non

12. Quelle est en moyenne la durée de retour sur Investissement de Smartvel ?

- 3 ans
- Dès la deuxième année
- 4 ans

13. Quels éleveurs peuvent être formés par EVOLUTION ?

- Bovins laitiers et allaitant et caprins.
- Bovins laitiers.
- Bovins laitiers, caprins et équins.

14. Quel est le nom de la gamme de minéraux EVOLUTION ?

- Bovimiam
- Santilis
- Natual

15. EVOLUTION propose une offre de reproduction caprine :

- Oui
- Non

16. Comment s'appelle la filiale pour vendre ou acheter des animaux ?

- Capital bovin
- Evo'génisses
- Ouest Genis'

17. Quelle est la nouvelle offre de consulting Innoval ?

- Consulting reproduction.
- Consulting lactation.
- Consulting vêlage.

La décision du jury ne peut être remise en cause et, à ce titre, la responsabilité d'EVOLUTION ne peut être engagée.

ARTICLE 5. DOTATIONS ET MODALITES DE LA REMISE

Deux (2) tirages au sort seront effectués :

- Un (1) tirage au sort global,
- Un (1) tirage au sort par suivant la structuration géographique régionale de la Société Organisatrice.

Dans le cadre du Jeu, chaque gagnant recevra les lots suivants :

Gagnant à l'échelle REGIONALE :

- Un panneau d'élevage offert par région EVOLUTION

Gagnant à l'échelle NATIONALE :

- 1 année de génétique et de génotypage offert

Chaque gagnant (ci-après indistinctement « **le Gagnant** ») sera contacté par e-mail ou, en l'absence de retour, par téléphone, au plus tard le 15 mai 2021, à l'adresse e-mail ou au numéro de téléphone communiqué(e) lors de l'inscription.

EVOLUTION ne saurait être tenue responsable de l'utilisation d'une adresse e-mail ou/et d'un numéro de téléphone qui s'avérerai(en)t erronée(/s).

En tout état de cause, le Gagnant dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la réception de l'e-mail pour revendiquer son lot. Au-delà de ce délai, le Gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot et ne pourra donc plus exiger son gain. Dans ce cas, le lot sera réattribué à un nouveau gagnant, c'est-à-dire au suppléant désigné en remplacement par le jury.

Les lots pourront être remis après vérification de l'éligibilité des gagnants au gain de la dotation les concernant sans que cela oblige pour autant la Société Organisatrice à un contrôle systématique.

Dans le cas où tout ou partie des coordonnées du Gagnant s'avéreraient manifestement périmées, fausses ou erronées, notamment son compte de messagerie électronique clôt entre le moment de sa participation et celui de l'expédition de l'e-mail l'avisant de son gain, son adresse électronique invalide, etc. :

Il n'appartiendrait en aucun cas à EVOLUTION d'utiliser un autre canal de communication ni d'effectuer des recherches de quelque nature que ce soit pour retrouver le Gagnant initial. Celui-ci perdrait le bénéfice de son gain et ne pourrait prétendre à aucune compensation.

La remise officielle des dotations sera réalisée lors d'un évènement dont la date et le lieu sont encore à définir. EVOLUTION s'engage à informer le Gagnant au moins une (1) semaine avant la remise officielle.

En cas d'impossibilité de procéder à une remise en présentiel, notamment en cas de crise sanitaire limitant les regroupements, EVOLUTION se chargera de trouver une alternative (par exemple une remise dans les locaux du siège social de la Société Organisatrice dans des conditions permettant cette remise), dont les Gagnants seront informés individuellement.

Les lots sont strictement nominatifs, non cessibles, et le transfert de leur bénéfice à une tierce personne est exclu. Les lots ne peuvent pas faire l'objet d'une compensation en argent pour une valeur équivalente, ni aucune contrepartie de quelle que nature que ce soit. Toutefois, en cas de force

majeure, EVOLUTION se réserve le droit de remplacer les dotations annoncées par des dotations de valeur équivalente. Si cela se produisait, la responsabilité d'EVOLUTION ne pourra être engagée en aucune manière.

ARTICLE 6. DEPOT DU REGLEMENT – CONVENTION DE PREUVE

Le Règlement sera disponible sur le Site et au siège social de la Société Organisatrice sis Rue Éric Tabarly, 35538 NOYAL SUR VILAINE CEDEX.

Le Règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès d'EVOLUTION sur simple demande écrite, par courrier ou par e-mail à :

- COOPERATIVE EVOLUTION - A l'attention du Service Communication EVOLUTION - Rue Eric Tabarly - CS 10040 - 35538 NOYAL SUR VILAINE CEDEX
- Ou : contact@evolution-xy.fr

ARTICLE 7. RESPONSABILITES ET REGLEMENT DES DIFFERENDS

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du Règlement dans son intégralité.

Si une ou plusieurs dispositions du Règlement étai(en)t déclarée(s) nulle(s) ou inapplicable(s), les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

EVOLUTION tranchera souverainement tout différend relatif au Jeu et au Règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu. En cas de contestation ou de réclamation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception (LRAR) dans un délai d'un (1) mois après la clôture du Jeu (i.e. la remise effective des lots aux Gagnants) – le cachet de la Poste faisant foi. Le courrier devra indiquer l'ensemble des mentions suivantes :

- la date précise de participation au Jeu,
- les coordonnées complètes du Participant,
- le motif exact de la contestation.

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

EVOLUTION ne saurait être tenue responsable si, en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, différer ou modifier le Jeu. Les informations relatives à la suppression ou à la modification du Jeu seront dans ce cas, indiquées directement sur le Site et fera l'objet d'un avenant au Règlement.

ARTICLE 8. VIE PRIVEE/DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel du Participant (ci-après dénommées « **les Données** ») recueillies dans le cadre du Jeu sont traitées conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Le responsable du traitement, entendu au sens de l'article 4 §7 du RGPD, est la Société Organisatrice.

La collecte de Données de chaque Participant dans le cadre du Jeu, destinées à la Société Organisatrice, est nécessaire :

- à la prise en compte de la participation et à l'organisation du Jeu ;
- à l'organisation et la remise des lots aux Gagnants.

Seules les Données nécessaires au bon déroulement du Jeu et à la remise des lots en cas de gain sont collectées.

Avec le consentement exprès du Participant, les Données pourront être utilisées à l'issue du Jeu dans le cadre de ses opérations commerciales et à des fins marketings et promotionnelles, de prospection/sollicitations commerciale(s), de la part du service Communication/Marketing de la Société Organisatrice.

Le refus du Participant ne conditionne pas son inscription au Jeu-concours (sous réserve de remplir l'ensemble des conditions des Articles 2 et 3 du Règlement).

Conformément à la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, chaque Participant dispose de droits d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données personnelles. Pour les exercer, le Participant doit écrire à :

- COOPERATIVE EVOLUTION - A l'attention du Service Communication EVOLUTION - Rue Eric Tabarly - CS 10040 - 35538 NOYAL SUR VILAINE CEDEX
- ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@evolution-xy.fr

Cookies :

Le Participant est informé qu'en accédant au Site, un fichier informatique pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur équipement informatique. Les cookies servent à identifier chaque Participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir.

Le Participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation.

Pour cela, il est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité.

ARTICLE 9. EXPLOITATION DE L'IMAGE

Les Participants, Gagnants ou non, autorisent expressément EVOLUTION, à des fins publicitaires ou promotionnelles des produits et services EVOLUTION à diffuser leurs nom, prénom, commune de résidence et la photographie préalablement transmise par le Participant lors de son inscription au Jeu ou prise lors de la remise sur tout support imprimable ou plateforme informatique, et ce, pour une durée de trois (3) ans, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

Dans l'hypothèse où EVOLUTION souhaiterait étendre cette autorisation, une nouvelle autorisation sera demandée par EVOLUTION.

Le Participant/Gagnant aura la possibilité de retirer son consentement par le biais d'une demande écrite envoyée par LRAR ou par e-mail à :

- COOPERATIVE EVOLUTION - A l'attention du Service Communication EVOLUTION - Rue Eric Tabarly - CS 80038 - 35538 NOYAL SUR VILAINE CEDEX
- ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@evolution-xy.fr